

PROCES VERBAL DU CONSEIL DES ELEVES

Jeudi 24 janvier 2019

Heure de début : 10h45

Heure de fin : 11h15

Présents		
Enseignants	Elèves	Services périscolaires
Vincent Ribalet, directeur et enseignant CP-CE1-CE2 Perrine Boutet, enseignante CP-CE1-CE2 bilingue	Lison Adam de Villiers, CM1-CM2 Ophélie Mell, CM1-CM2 Manon Prioux, CP-CE1 CE2 Alya Audran, CP-CE1 CE2 Céleste Le Floc'h, CP-CE1 CE2 bilingue Maëlle Le Bot, CP-CE1 CE2 bilingue Uriell Bougot, maternelle bilingue Eliott Teper, maternelle	Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse Sophie Jegou, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

ORDRE DU JOUR

- Présentation du conseil des élèves de l'école
- Les règles de vie
- Questions diverses

Procès-verbal

Vincent Ribalet préside le conseil des élèves. Le président déclare le conseil des élèves du jeudi 24 janvier ouvert.

1 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Perrine Boutet est désignée comme secrétaire de séance.

2 – Présentation et rôle du conseil des élèves de l'école

Le conseil peut se réunir pendant les heures de classe chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Il le sera au minimum 3 fois par an. Il est animé par un président et fonctionne comme tout conseil d'élèves : on ne se moque pas, on lève le doigt pour demander la parole, on écoute celui qui parle et tout le monde a la même voix. Ce conseil peut donner un avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école mais il ne peut pas tout décider. Il y a des choses qui sont décidées par les adultes et qui ne sont pas négociables. Et il y a des choses qui sont souhaitables mais qui ne sont pas faisables (coût, sécurité, etc...). Les propositions sont faites dans chacune des classes, lorsque chaque délégué demande à ses camarades ce qu'ils proposent pour que la vie à l'école progresse.

Les avis seront donnés à main levée, ou à bulletin secret si les membres en font la demande.

3- Les règles de vie

Le président rappelle les règles générales, valables dans tous les lieux et à tout moment dans l'école.

J'ai le droit d'être tranquille dans mon cœur. On ne se moque pas, on n'insulte pas.

J'ai le droit d'être tranquille dans mon corps. On ne tape pas, on ne bouscule pas.

J'ai le droit d'être tranquille dans mes affaires. On ne donne pas et on n'échange pas ses objets ou ses affaires.

a) Sur la cour

Les délégués rappellent que la cour est à tout le monde, en particulier le bac à sable. Il faut partager les jeux et aider à les ranger. Il est demandé aux joueurs de ballon de faire plus attention aux maternelles.

Il est proposé d'interdire le vélo et les ballons sous le préau car la cour est assez grande pour en faire ailleurs. En cas de pluie, on ne court pas sous le préau.

La proposition est votée à l'unanimité.

b) Dans les vestiaires

Les élèves proposent les règles suivantes. On ramasse les affaires qui traînent par terre. On ne crie pas, on chuchote pour respecter les élèves encore au travail. On ne court pas, on ne se bouscule pas. On sort dans le calme.

La proposition est votée à l'unanimité.

c) Sanctions

Pour les élèves qui ne respecteront pas ses règles, les élèves proposent :

1. De leur laisser encore une chance
2. Expliquer que ce n'est pas bien, demander pourquoi ils font ça, redire les règles
3. Leur demander de présenter des excuses
4. Leur demander d'aller s'asseoir un moment sur les marches

Les propositions de sanction sont approuvées à l'unanimité.

4-Questions diverses

Il est demandé aux élèves de vider leurs poches et leurs chaussures pour éviter de mettre du sable dans l'école avant de rentrer dans les bâtiments. Des brosses seront fournies aux élèves pour enlever le sable sur leurs vêtements.

La cour est un peu triste. Les élèves demandent de repeindre le mur du préau, de replanter le jardin, et d'avoir plus de choses à faire. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil des élèves.

La question des toilettes sera aussi abordée prochainement. Les élèves rappellent que ce n'est pas un lieu agréable.

Le Président du conseil des élèves déclare le conseil fermé à 11h15.

La Secrétaire, Perrine Boutet

Le Président, Vincent Ribalet